

Le 10/05/20

Réunion du bureau par visio conférence

Présents : Jacqueline Blondel, Cyril Colombon, Bernard Prospéri,
Lucien Seldran, Jean-Michel Favre, Thomas Dubreuil

Participe : Jean-Luc Guillot

I - Déconfinement au 11/05/20

Dans le cadre du déconfinement progressif, le bureau se réunit pour fixer les règles pour entrer et « vivre » à l'intérieur des locaux de la Gourguillonnaise. Une note a été rédigée reprenant toutes les consignes à respecter. Elle sera affichée à l'entrée de la Gourguillonnaise, sur le site internet la page facebook et diffusée par email à tous les adhérents.<H:\AA-GOURGUILLONNAISE\gourgui en instance>Note d'information - reprise d'activité gourgui.odt>

Les principales sont :

port du masque personnel pour entrer , nettoyage des mains, respecter le sens de circulation, respecter la distance d'au moins 1 mètre entre deux personnes, le nombre de personnes en un même lieu ne doit excéder 10 personnes et port du masque dans les couloirs et dès que vous êtes 2.

<H:\AA-GOURGUILLONNAISE\gourgui en instance\règles internes.pdf>

Chaque section ou association est invitée à définir les activités qui pourront reprendre à compter du 18 mai et d'établir un prévisionnel de calendrier à fournir au gestionnaire qui sera

chargé de le mettre en « musique » de manière cohérente pour que les agents ne viennent pas pour très peu d'heures.

Pour les partenaires qui souhaitent que la Gourguillonnaise leur reverse une partie des indemnités versées du fait qu'ils n'ont pas pu bénéficier des locaux, il leur sera proposé soit de leur faire un avoir pour la saison 20-21, soit un remboursement partiel soit si c'est possible la cession en dons.

II - Saison 2020-2021

Un tableau synthétique financier est réalisé : <H:\AA-GOURGUILLONNAISE\gourgui en instance\Plan de tresorerie La Gourguillonnaise 2020-21.xls>

Les sections doivent fournir le calendrier prévisionnel des cours et manifestations pour la saison 20-21.

L'école de musique du 7è a renouvelé sa demande pour un partenariat. Une réunion lui sera proposée avec les responsables de la Gourgui pour définir ses besoins et entreprendre les démarches auprès des collectivités pour que cette mutualisation se réalise dans les meilleures conditions.

IV - Questions diverses

Pour l'achat des masques et du gel hydroalcoolique, les responsables et/ou le gestionnaire se chargent d'en acheter dans les meilleurs délais. Faute de ce matériel, seules les personnes portant leur masque peuvent entrer dans les locaux et devront se laver les mains aux sanitaires.

Le Secrétaire,

Bernard Prospéri

La Présidente,

Jacqueline Blondel